

ACTUALITÉS PRIME HEURE

Votre source fiable au Canada pour recevoir des nouvelles de l'industrie concernant l'innovation, la technologie, le développement durable et l'économie.



Prime Time NEWS est accessible à tous. **Abonnez-vous aujourd'hui !**

« Être l'homme le plus riche dans le cimetière ne m'intéresse pas. Aller au lit en se disant qu'on a fait quelque chose de magnifique... C'est ce qui m'importe. »
Steve Jobs

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Septembre 2023

Tant les membres que les non membres de l'ACIPR doivent s'assurer d'avoir les ressources internes nécessaires en place afin de participer aux consultations et webinaires du gouvernement lors de la phase de mise en œuvre des modifications à la LCPE (1999) ou ce qui est dorénavant convenu d'appeler la *Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé*. Le cadre de mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi nécessitera deux ans et devra prendre fin en juin 2025. Il y a beaucoup de travail à accomplir, en particulier en ce qui a trait à certaines interprétations des nouvelles modifications et ce qu'elles signifient. Il y aura certainement des activités de lobbying pour aider le gouvernement à « interpréter » le sens de ces modifications. Il est essentiel et indispensable que tout le secteur CASE, au Canada et ailleurs, fournisse ses commentaires sur les modifications proposées afin que l'ACIPR établisse une solide position pour l'ensemble de l'industrie quant à ces modifications. Les entreprises du secteur CASE doivent être prêtes à s'engager de manière plus forte avec le gouvernement et les autres parties prenantes durant cette période pour des raisons bien évidentes.

Les membres doivent rester plus particulièrement vigilants sur les points qui suivent :

- le développement et la mise en œuvre d'un cadre pour la clause relative au *droit à un environnement sain* et les répercussions juridiques possibles pour l'industrie;

- la mise en œuvre de l'Annexe 1, Partie 1 et Partie 2, et notamment la « Liste de surveillance » des substances ayant le « potentiel » de devenir toxiques dans l'avenir, ainsi que les définitions et critères connexes menant à leur addition et la gestion de risques additionnels;
- la consultation et la finalisation de l'approche à l'égard de l'évaluation des produits chimiques s'étalant sur plusieurs années dans le cadre du nouveau Plan de gestion des produits chimiques, et son lancement officiel;
- des exigences plus grandes relativement à la collecte d'information (Section 71) et le retrait de substances de la LIS qui ne sont pas commercialisées au pays;
- une gestion continue des demandes relatives aux RCC et une nouvelle exigence à l'égard de la divulgation de dénominations maquillées;
- de nouvelles exigences applicables à la chaîne d'approvisionnement visant à relayer les avis NAc pour des substances dont les nouveaux usages au Canada sont restreints;
- les publications des décisions sur les évaluations et la gestion des risques ainsi que le suivi des échéanciers qui seront maintenant détaillés dans les rapports sur le développement de la nouvelle LCPE;
- les demandes continues des ONG pour que davantage de substances soient évaluées et la pression qu'ils continuent d'exercer pour qu'encore plus de modifications soient apportées à la LCPE au cours des 3 à 5 prochaines années.

Ces modifications à la LCPE (2023), ainsi que d'autres, seront prises en compte au cours des deux prochaines années et un engagement pour la réalisation d'un nombre encore plus grand de modifications va bien au-delà de 2025. Il faut s'attendre à encore plus de modifications législatives concernant la gestion des substances chimiques au Canada dans l'avenir. Le gouvernement sera-t-il en mesure de suivre le rythme? Et qu'en est-il de l'industrie? Le financement sera-t-il suffisant pour que le gouvernement mette réellement en œuvre les nouvelles dispositions en respectant un échéancier serré? L'industrie va-t-elle participer de manière constructive aux discussions sur les nouvelles modifications? L'industrie va-t-elle simplement cesser de fabriquer certaines gammes de produits offertes au Canada ou cesser d'expédier au Canada alors que 50 % de tous les produits CASE sont maintenant importés des États-Unis? Voilà seulement quelques-unes des questions importantes qui peuvent être soulevées, mais pour lesquelles nous n'avons que peu de réponses.

L'ACIPR fera appel à ses membres pour obtenir des rétroactions à la suite des nouvelles publications ou des publications révisées de toutes les politiques et de tous les cadres de mise en œuvre de celles-ci en vertu du Plan de gestion des produits chimiques, et tout particulièrement de leurs échéanciers. Il va de soi que les efforts se concentreront initialement sur le développement préliminaire des décisions liées à l'évaluation des risques et aux instruments de gestion des risques, qu'il s'agisse de réglementation, de codes de pratique, de plans de prévention de la pollution, etc., ou d'interdictions totales.

L'ACIPR espère sincèrement que le gouvernement continuera son processus de consultation bien établi menant à la publication d'une ébauche finale d'évaluation, puis à la publication finale des décisions et des plans d'action. L'on espère que le processus sera moins politisé que ce que nous avons connu avant l'adoption des modifications actuelles et que le débat sera de fond et portera uniquement sur le contenu de données étoffées à l'appui des nouvelles dispositions. Mais surtout, l'industrie doit continuer d'exiger que soit appliquée une stratégie pleinement axée sur la gestion de risques, s'appuyant sur la nature des expositions aux substances lesquelles ont des répercussions sur la santé humaine et l'environnement. Si ce n'est pas le cas, ceci réduira toute perspective de résultats positifs à émaner de cet exercice.

L'industrie compte également sur une capacité de recherche et de suivi accrue des principales priorités et actions du gouvernement quant à la question de la mise en œuvre de nouvelles dispositions en vertu de la Loi. Ainsi, de bonnes données se traduiront par des règlements adéquats et clairs. Des règlements adéquats et clairs entraînent une meilleure conformité de l'industrie. C'est aussi simple que cela.



Canadian Paint
and Coatings
Association

Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Ajoutez une publicité dans PERSPECTIVES

*L'ACIPR travaille sur la prochaine édition
de PERSPECTIVES! Des opportunités
publicitaires sont disponibles.*



Contactez Don Burns pour plus de détails !



36th Biennial Western Coatings Societies Symposium and Show

October 15 - 18, 2023

Paris Hotel and Convention Centre

Las Vegas, Nevada



The Wonder of Connecting In Living Color

The show includes a three-day technical program, a two-day tabletop exhibition, and opportunities for socializing and networking. Purchase a tabletop, Become a sponsor, or Register to attend at www.westerncoatings.org

Be introduced to new concepts, strategies, innovations, knowledge, resources and so much more.
Information can be found at www.westerncoatings.org.

Sponsored by the Arizona, Golden Gate, Los Angeles and Pacific Northwest Societies for Coating Technology.



Les revêtements fonctionnels sont l'avenir !

*Les revêtements sont **fiables, responsables et recyclables**. Ils sont également essentiels pour **protéger, préserver et assurer** notre avenir. Communiquez avec l'ACIPR afin de partager comment votre revêtement fonctionnel aide à bâtir en mieux.*

Partagez votre histoire

MOBILISATION DE L'ACIPR



Les efforts de mobilisation de l'ACIPR soutiennent une industrie de revêtements canadienne plus forte

Pour de plus amples détails et mesures à prendre sur tous les enjeux, veuillez lire **Regulatory Radar**, une publication bimensuelle complète ou consulter la plateforme **Canada CoatingsHUB** pour chercher des réponses à toute question d'intérêt. L'objectif principal de Regulatory Radar et de la plateforme Canada CoatingsHUB est de s'assurer de la **pleine conformité de l'industrie** pour ce qui a trait à toute la réglementation au Canada.

- L'ACIPR a fait part de ses inquiétudes au ministre de la Santé concernant la nouvelle exigence américaine demandant que les exportateurs canadiens obtiennent un permis pour les expéditions non exemptées de six précurseurs de classe B
- L'ACIPR participera à une séance d'information sur le droit à un environnement sain
- L'ACIPR rappelle à ses membres qu'ils ont jusqu'au 2 octobre 2023 pour faire part de leurs points de vue concernant la proposition de Santé Canada qui désire exiger une classification relative aux dangers préoccupants pour la santé humaine dans les produits de consommation
- Le World Coatings Council fait part de ses commentaires sur la proposition de l'Union européenne relative aux restrictions liées aux SPFA
- L'ACIPR s'apprête à transmettre à ses membres les prévisions économiques détaillées de Orr & Boss

L'ACIPR a fait part de ses inquiétudes à Santé Canada concernant la nouvelle exigence américaine demandant que les exportateurs canadiens obtiennent un permis pour les expéditions non exemptées de six précurseurs de classe B

Le 30 août dernier, la Division des autorisations du Bureau des substances contrôlées, Section des précurseurs chimiques de Santé Canada a publié un bulletin spécial pour informer toutes les entreprises enregistrées de matières premières, de préparations ou de mélanges contenant un ou l'autre des six précurseurs de Classe B qu'à compter de maintenant un nouveau permis de pré-exportation serait exigé par les États-Unis conformément à la Convention des Nations Unies. Les précurseurs de Classe B comprennent six substances que l'on retrouve couramment dans les produits de peinture. L'ACIPR a fait part de ses préoccupations aux représentants de Santé Canada concernant le nouveau permis exigé et le long délai de 45 jours à encourir pour la délivrance des permis. L'ACIPR a recommandé une exemption complète de cette exigence

que l'exigence relative au permis par les États-Unis s'adressant aux exportateurs canadiens de produits contenant des précurseurs de Classe B était apparemment oublié et que la situation actuelle demeure inchangée, sans aucune obligation supplémentaire de déclaration ou exigence de permis.

L'ACIPR va s'assurer que tous les membres reçoivent de Santé Canada et des autorités américaines un communiqué officiel à cet égard

L'ACIPR participera à une séance d'information sur le droit à un environnement sain

Le gouvernement du Canada reconnaît que chaque personne au Canada a le droit à un environnement sain (RTHE pour *Right To a Healthy Environment*) conformément à la LCPE. Les modifications à la LCPE qui ont été adoptées en juin 2023 comprennent l'obligation pour le ministère de l'Environnement et du Changement climatique de tenir compte de renseignements disponibles sur les populations vulnérables et sur les effets cumulatifs des substances lors de l'évaluation des risques qu'elles posent, et de mener des recherches et des études ou de surveiller les activités en soutien au gouvernement dans sa démarche pour protéger le droit des Canadiennes et Canadiens à un environnement sain. Le RTHE vient aussi apporter une nouvelle réflexion sur les moyens de gérer les risques, ce qui permet d'aborder les impacts disproportionnés des substances sur certaines populations. Le gouvernement doit encore définir clairement les situations et les critères à considérer en abordant le droit à un environnement sain sur le plan des environnements vulnérables, ce qui représente un nouveau concept qui ne se trouvait pas dans l'itération précédente de la Loi.

L'ACIPR va analyser de près la publication d'Environnement et Changement Climatique Canada et de Santé Canada. Il s'agira de la première ébauche du cadre de mise en œuvre pour le droit à un environnement sain. La publication finale est prévue pour l'hiver 2024

L'ACIPR rappelle à ses membres qu'ils ont jusqu'au 2 octobre 2023 pour faire part de leurs points de vue concernant la proposition de Santé Canada qui désire exiger une classification relative aux dangers préoccupants pour la santé humaine dans les produits de consommation

La proposition de Santé Canada présente de nouvelles exigences pour les dangers préoccupants pour la santé humaine dans les produits de consommation en vertu de la *Loi Canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, laquelle imposera de nouveaux critères de classification des dangers préoccupants pour la santé humaine, la divulgation de renseignements ainsi que des nouvelles exigences en matière de protection de la santé et sécurité. Santé Canada propose de mettre en place ces exigences par le biais de critères de classification basés sur ceux établis dans le SGH, d'exigences en matière de divulgation de renseignements fondées sur les éléments d'étiquetage du SGH, ainsi que des protections additionnelles, comme des interdictions, des restrictions ou des obligations relatives à des contenants protégés-enfant, lorsque cela sera jugé nécessaire. Santé Canada tiendra compte des commentaires reçus lors de cette préconsultation qui prend fin au début d'octobre pour la formulation des prochaines étapes, ce qui peut inclure une analyse coûts-bénéfices et des consultations futures. Toute proposition de réglementation serait publiée dans la *Gazette du Canada, Partie I*.

L'ACIPR recueille des commentaires de tous les membres CASE et manufacturiers de produits connexes concernant les nouvelles exigences en matière de droit à un environnement sain et les trois options de réglementations déposées par Santé Canada pour les présenter officiellement : Modification au RPCCC, 2001 ou adoption d'une nouvelle réglementation en vertu de la Loi ou une approche de rechange pour remplacement complètement le RPCCC, 2001 par un cadre du SGH basé sur les risques.

The WCC (World Coatings Council), un regroupement national d'associations commerciales du secteur de la peinture (dont fait partie l'ACIPR), coordonne les politiques et plaide en faveur de l'industrie mondiale de la peinture et des revêtements. La proposition de l'Union européenne visant à limiter la fabrication et le placement de produits sur le marché, et l'utilisation de SPFA a été publiée dans le rapport *Annex XV* en mars 2023 pour déclencher une période de commentaires auprès des parties prenantes. La période a pris fin le 25 septembre dernier. Le WCC appuie la position présentée par l'Association de la peinture d'Allemagne Association (VdL). L'interdiction de substances à base de SPFA est très large, y compris des matières premières essentielles qui n'ont pas d'autres substituts et ne sont ni toxiques ni dangereuses pour l'environnement en vertu des critères conventionnels. De plus, l'interdiction va au-delà de la portée des procédures standard conformément à la clause 68 du règlement REACH en interdisant des substances qui n'ont pas démontré qu'elles posaient un « risque inacceptable ». L'interdiction s'étend aux polymères fluorés qui sont des « polymères peu préoccupants » en vertu du règlement REACH.

Dans ses premiers commentaires portant sur le rapport d'état de la science sur les SPFA préparé par Environnement et Changement Climatique Canada, l'ACIPR a également recommandé d'exclure les polymères fluorés de la portée actuelle de l'approche réglementaire et a fait remarquer qu'une récente publication de l'OCDE concernant les SPFA dans la peinture et les revêtements faisait mention du fait que les remplaçants aux SPFA ne donnent pas un rendement de niveau équivalent aux revêtements contenant des polymères fluorés et ont ainsi des conséquences indésirables et négatives pires que si des SPFA étaient utilisés.

L'ACIPR s'appête à transmettre à ses membres les prévisions économiques détaillées de Orr & Boss

L'ACIPR remettra à ses membres une mise à jour détaillée des prévisions pour l'industrie de la peinture et des revêtements au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Nord et dans d'autres régions du monde, tel qu'en Europe, pour une période s'étalant sur 5 années (de 2023 à 2027). Les tendances de ventes en dollars des revêtements décoratifs au Canada devraient connaître une croissance de 6 % alors que les tendances des ventes en litres devraient baisser de -3 %. D'autres secteurs des revêtements au Canada devraient connaître des tendances de ventes en litres négatives, soit de l'ordre de 1 à 7 %. Il est ici question des secteurs du bois, du prélaquage, des emballages rigides et du secteur industriel général. En 2024, la valeur totale des ventes de peinture et de revêtements devrait augmenter de 2,8 % au Canada. D'ici là, le volume des ventes devrait également connaître une croissance.

L'ACIPR DANS LES ACTUALITÉS



Le président et chef de l'exploitation de l'ACIPR participera à un panel de dirigeants de l'industrie au WCS

Le **Western Coatings Show** se tiendra le 16 octobre 2023 à Las Vegas, au Nevada. Gary LeRoux, président et chef de l'exploitation de l'Association canadienne de la peinture et du revêtement, a été invité à participer à la séance suivante intitulée : *Leading Through Change: Insights from Industry Experts – A Leadership Panel on the Chemical and Coatings Landscape*.



Plantez un **Arbre.** Plantez de **l'air pur.**

*L'ACIPR est fière d'appuyer Arbres Canada.
Ces dons annuels au nom de l'ACIPR et de tous
les membres et non-membres contribuent aux
efforts de séquestration du CO₂ et de
reboisement au Canada.*

Plantez un arbre



TreeCanada
ArbresCanada

INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le saviez-vous ?

*Les revêtements servent à de nombreuses applications pour d'innombrables substrats dans une vaste gamme de produits fabriqués allant des automobiles aux emballages en passant par le marquage des routes. Ce qui est remarquable au sujet des **progrès environnementaux** dans ce domaine est qu'ils sont conçus de manière à donner de bons résultats dans diverses conditions, et ces revêtements procurent au produit fini des **caractéristiques évoluées** de rendement pour de nombreux produits finis, et ce, tous les jours. Cela signifie une **protection** contre la dégradation, comme la corrosion, l'abrasion, les températures élevées ou basses, les rayons ultraviolets, la moisissure et les microbes. Tous ces revêtements permettent d'améliorer le cycle de vie des biens précieux et offrent une **meilleure gérance des produits** et une **plus grande durabilité**.*

BASF lance le tableau de bord « MyCarbonFootprint » pour l'approvisionnement durable, et signe une entente de partenariat avec Nanotech Energy pour permettre la production de piles au lithium-ion à faible impact sur l'écologie

La nouvelle application numérique de **BASF** aide les clients à avoir un meilleur aperçu de l'état de la durabilité de la gamme des produits qu'ils achètent de **BASF** et à déterminer quelles sont les meilleures solutions pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de durabilité. **BASF** s'est associée à Nanotech Energy, un chef de file dans les produits de stockage d'énergie à base de graphène, pour réduire d'environ 25 % l'empreinte en CO₂ des piles au lithium-ion de Nanotech pour le marché nord-américain.

Axalta s'associe à Xaar pour lancer la prochaine génération de technologie numérique de peinture durable

Axalta s'est associée à Xaar pour lancer Axalta NextJet, une application primée de peinture durable et évoluée pour les véhicules de deux tons. Elle permet d'éliminer le camouflage et

des économies.

Peintures Cloverdale étend ses opérations en Colombie-Britannique pour optimiser la production et la distribution de peinture

Peintures Cloverdale, le plus important fabricant de peinture et de revêtements appartenant à des intérêts privés en Amérique du Nord et qui exerce des activités dans huit villes à travers le Canada et la côte nord-ouest du Pacifique aux États-Unis, a récemment modernisé l'usine de son siège social à Surrey et a mis en place un nouveau centre de distribution et entrepôt de 60 000 pieds carrés à North Surrey. L'usine de Surrey a étendu sa capacité de production en investissant dans un procédé de peinture automatisé et à grande vitesse. La capacité de production a ainsi doublé pour la peinture décorative et cela permet de réduire le temps de production, assurant ainsi des niveaux de service supérieurs et facilitant la gestion des stocks.

PPG présente des outils numériques destinés à l'industrie de la finition

Le nouveau logiciel **LINQ Color** de PPG et l'assistant d'atelier de carrosserie PPG **MAGICBOX** qui permet un mélange plus intelligent et sans fil sont les plus récents composants de l'écosystème numérique de bout en bout PPG LINQ. Ce dernier apporte une amélioration de la productivité et de la durabilité pour les ateliers de carrosserie. Ces outils innovants visent à révolutionner le procédé de mélange et de sélection des couleurs lors de réparations avec réalité augmentée.

RECONNAISSANCE DES MEMBRES



PPG ouvre un centre d'expérimentation pour souligner son 140e anniversaire

Le nouveau centre d'expérimentation destiné aux clients et aux employés se trouve au siège social mondial du **PPG à Pittsburgh**. Cette année, des projets de modernisation sont également prévus pour les installations suivantes : Amsterdam; Rueil-Malmaison, France; Prague et Mexico; ainsi qu'un agrandissement de l'usine de Zhangjiagang et l'ouverture d'un centre des applications de blocs-batteries à Tianjin, China.

Graphite Innovation & Technologies (GIT) accueille au sein de son conseil d'administration Kent Young, un dirigeant en provenance du marché mondial des revêtements

L'ancien directeur principal - technologie pour la R et D dans la chaîne d'approvisionnement mondiale chez Sherwin Williams, monsieur **Young se joint à GIT** en tant que membre du conseil d'administration. Son rôle sera d'assurer une orientation stratégique et une expertise dans divers secteurs alors que GIT intensifie ses activités dans le monde pour devenir une entreprise de revêtements de classe mondiale.

Barentz nomme un nouveau directeur général

Barentz a annoncé la nomination de Peter Boone au poste de directeur général. Cette nomination prend effet le 1er octobre 2023. Il succède à Hidde van der qui va prendre sa retraite.

Nous voulons savoir!

Vos nouvelles sont importantes - Aidez-nous à partager vos réussites.

Veillez faire part à l'ACIPR des nominations, des prix et des reconnaissances spéciales décernés à votre entreprise!

Communiquez-nous vos nouvelles



Maintenant disponible en ligne **PERSPECTIVES**

Visitez canpaint.com pour voir
la dernière édition de *PERSPECTIVES*.
Si vous souhaitez recevoir une
copie imprimée, contactez l'ACIPR.



L'ÉCONOMIE CANADIENNE



Le ralentissement économique s'installe finalement au Canada

L'activité économique s'est en effet **contractée de 0,2 % au second trimestre 2023**. Les taux d'intérêt ne devraient pas baisser avant 2024. Veuillez consulter les tendances dans tous les indicateurs clés (IPP, production industrielle, etc.).

Le gouvernement canadien annonce une première série de réformes à la Loi sur la concurrence

Le Bureau de la concurrence aura les pouvoirs officiels lui permettant d'obliger les participants au marché à consigner des renseignements et à produire de l'information en réponse à ses « **analyses de marché** » même lorsque l'on estime ne pas avoir de motifs pour instituer une mesure corrective. Des « réformes législatives plus complètes » suivront cette première série de changements au cours des prochains mois.



Êtes-vous en phase avec la réforme réglementaire ?

Le gouvernement canadien veut **reconstruire en mieux**.
De meilleures réglementations qui peuvent avoir un impact sur votre
gamme de produits. Suivez **l'évolution des exigences de conformité**.

Connectez-vous ou visitez canpaint.com pour devenir membre !

TECHNIQUES



Combiner l'analyse de particules avec une application élémentaire

L'analyse de particules et l'application élémentaire sont de formidables techniques qui ont révolutionné les **domaines de la science des matériaux, de la nanotechnologie et de la recherche criminalistique**. Elles ont fourni de précieux renseignements sur de nouveaux matériaux.

Un revêtement ultra solide et exceptionnellement extensible inspiré par la soie d'araignée

Le **nouveau revêtement bio-inspiré** utilise un modèle de liaison hydrogène et des groupes alicycliques avec polyuréthanes biosourcés pour créer un élastomère biomimétique qui possède de nombreux attributs : solidité exceptionnelle et résistance au déchirement; allongement au point de rupture de 2600 %, et régénération naturelle, adaptabilité environnementale et recyclabilité.

Évolution des nanorevêtements et à minces feuil

- **Un revêtement à base de silicone permet de ralentir la propagation du feu**
Un matériau de silène peut être appliqué sur les surfaces comme le bois pour créer une barrière entre les molécules combustibles et **la flamme**. La technique utilisée s'appelle « dégradation thermique inverse ». Elle emploie un feuil épais à l'échelle nanométrique pour changer la réaction du matériau en présence du feu et contrôler la quantité d'oxygène.
- **Des chercheurs sont à développer un nanorevêtement qui s'inspire des moules pour tenter de récupérer des éléments rares existant sur terre**
Un nouveau revêtement **à base de nanocellulose** s'inspirant des moules a démontré des capacités remarquables et surprenantes de récupérer des éléments rares de la terre provenant de sources secondaires sans utiliser une grande quantité d'énergie.
- **Des revêtements contenant de la cellulose permettent d'atténuer la transmission en surface d'agents infectieux**
Un mince film de cellulose peut désactiver **le virus SRAS-CoV-2 en quelques minutes**, freiner la croissance de bactéries, y compris la bactérie E.coli, et atténuer le transfert par contact d'agents infectieux. Le revêtement invisible convient aux objets fréquemment touchés comme les poignées de porte ou les rampes d'escalier.
- **Développement de revêtements de composites d'acrylate époxyde polymérisables par irradiation UV avec haute performance**
Les revêtements photodurcissibles confèrent une grande souplesse, ils ont une super-hydrophobicité, résistent à l'usure et sont dotés de propriétés autorégénératrices par l'introduction d'une liaison disulfure dynamique et d'une chaîne pendante dans la résine pour assurer l'autocicatrisation et un promoteur d'adhésion de silane pour modifier les particules de nano-SiO₂ afin d'améliorer la résistance à l'abrasion.

Un revêtement intelligent permet de transformer des abat-jour en purificateurs d'air intérieur

De nouveaux abat-jour enduits par catalyseur et synthétisés avec des thermocatalyseurs faits de TiO₂ et d'une petite quantité de platine sont conçus pour transformer les polluants atmosphériques intérieurs en composés inoffensifs, comme l'acétaldéhyde et le formaldéhyde.

Revêtements verts pour le cuir

antibactériennes, mais sert aussi de solution de rechange écologique au styrene.

Conférence CoatingsTech - Meilleur article : Nouveau oligomère polyvalent pour les revêtements hybrides organiques-inorganiques polymérisables par irradiation UV et de manière thermique

Le système hybride organique-inorganique est l'un des principaux produits développés récemment, plus particulièrement pour les revêtements polymérisables par irradiation UV.

Des résidus alimentaires convertis en plastique biodégradable et ces plastiques revalorisés transformés en savon

Des scientifiques sont arrivés à transformer des résidus alimentaires en plastique biodégradable en se servant de bactéries pour empêcher que 60 millions de bouteilles d'eau en plastique ne se retrouvent dans des sites d'enfouissement et des incinérateurs tous les jours. Les plastiques revalorisés sont transformés en savon.



Membres
seulement

LE RAPPORT
mensuel d'études
de **marché**



Membres
seulement

LE RAPPORT
mensuel des **fusions**
et **acquisitions**



Le HUB MÉDIA
de l'**ACIPR**

Nouvelles • Blogue • Événements



Le centre de bricolage de l'ACIPR a tout ce dont vous avez besoin, des **tutoriels à l'inspiration**, pour que vous puissiez **peindre vous-même**.

Visit canpaint.com/fr/centre-de-bricolage/



Voir ce courriel dans votre navigateur



Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement
900-170 Laurier Avenue Ouest
Ottawa ON K1P 5V5

Désinscrire de cette list

Copyright © 2023 Association canadienne de la peinture et du revêtement, tous droits réservés.

